



Dupré Lucas

26 % des contrats d'apprentissage se terminent par une rupture, l'Etat va-t-il intervenir ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 15.03.22

DEEF/DFAC

Dépôt

Dans le cadre de la formation professionnelle initiale, selon l'Office fédéral de la statistique, 26 % des contrats d'apprentissage sont résiliés dans le canton de Fribourg. Ces jeunes qui n'ont plus de contrats d'apprentissage sont freinés dans le cursus professionnel et rentreront dans la vie active plus tard. De même, cette situation génère des coûts que l'Etat pourrait investir autrement, comme dans le coaching des apprenti-e-s. Le canton de Zurich a mis en place un projet dans ce sens. Dans la réponse à la question [2019-CE-232](#) le Conseil d'Etat répondait : « le Conseil d'Etat confirme que la surveillance de la formation professionnelle est pleinement assurée ». Alors, comment justifier un tel taux de rupture de contrats d'apprentissage ? Le choix de la bonne profession (passage du secondaire I au secondaire II - transition I) est aussi un facteur d'influence du taux de rupture de contrat d'apprentissage.

1. Comment l'Etat se positionne-t-il face aux résultats de l'Office fédérale de la statistique ?
2. Est-ce que les deux services concernés (Service de la formation professionnelle SFP et Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes SOPFA) travaillent en commun afin de diminuer ce taux élevé de ruptures ?
3. Est-ce que les services concernés, envisagent-ils d'augmenter ou de proposer de nouvelles mesures de soutien aux entreprises formatrices et aux personnes en formation, ceci avec la participation des organisations régionales en vue de diminuer les ruptures de contrats ?
4. L'orientation professionnelle dans les écoles secondaires est primordiale, l'Etat ne devrait-il pas réorganiser la structure d'orientation afin d'éviter une mauvaise orientation ?

—